Communiqué de presse

009/ 26

Montreuil, le 9 février 2026

Représentativité BASS : pas de gros changements !

L'arrêté de représentativité fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans le secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales à but non-lucratif (BASS) a été publié au Journal officiel ce vendredi 6 février.

Pas de changement majeur concernant les quatre organisations syndicales représentatives de notre champ. Toutefois, la CGT est la seule organisation qui progresse.

Cette progression traduit un choix. Celui de salarié·es qui veulent une organisation syndicale déterminée, cohérente et combative !

Nous saluons le travail accompli par les militant·es de terrain et dans les CSE malgré les difficultés que nous rencontrons de plus en plus dans notre secteur. Nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir été intransigeants dans ces revendications que nous portons.

Cette progression est pour nous un message clair : les salarié·es ne veulent pas d'une convention au rabais, ils ne veulent pas d'une remise en cause des diplômes et des classifications, ils ne veulent pas d'une adaptation permanente à l'austérité budgétaire !

Allons chercher des salaires revalorisés, des moyens à la hauteur des missions, une convention collective de haut niveau.

La CGT continuera à être à la hauteur.

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Responsable Communication - Jérémi Prigent : 06 51 86 19 97 / Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX